États financiers internes

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

30 juin 2025

Service des ressources financières

Centre
de services scolaire
du Lac-Saint-Jean
Québec

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Table des matières

État des résultats	3
État de l'excédent accumulé	4
État de la situation financière	5
Notes complémentaires	6-22
Renseignements complémentaires	23-26

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
État des résultats
Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024	Budget
	$	$	$
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ (annexe A)	**127 372 030**	121 783 994	124 850 212
Subvention d'investissement (annexe B)	**1 381 793**	1 061 345	962 000
Autres subventions et contributions (annexe C)	**2 503 502**	1 576 421	3 932 904
Taxe scolaire (annexe D)	**4 762 397**	4 806 335	4 636 102
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe E)	**2 194 054**	1 873 057	1 460 360
Ventes de biens et services (annexe F)	**6 365 726**	5 923 030	5 419 359
Revenus divers (annexe G)	**2 315 251**	2 294 259	1 271 791
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (annexe H)	**6 555 751**	6 059 689	6 200 000
	153 450 504	145 378 130	148 732 728
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (annexe 1)	**68 067 255**	61 564 479	70 168 001
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe 2)	**42 386 950**	35 195 940	39 820 009
Services d'appoint (annexe 3)	**13 687 600**	13 275 970	14 037 404
Activités administratives (annexe 4)	**6 182 731**	6 089 115	6 886 211
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe 5)	**17 604 264**	16 348 208	16 229 438
Activités connexes (annexe 6)	**5 455 124**	12 234 665	2 557 589
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (annexe 7)	**195 763**	843 722	(1)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (annexe 8)	**(2 469)**	-	-
	153 577 218	145 552 099	149 698 651
Excédent (déficit) de l'exercice	**(126 714)**	(173 969)	(965 923)

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
État de l'excédent accumulé
Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
	$	$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	**12 043 417**	**12 217 386**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXCERCICE	(126 714)	(173 969)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**11 916 703**	**12 043 417**
MOINS:		
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS	**5 897 222**	5 897 366
EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	**6 019 481**	6 146 051

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de la situation financière

au 30 juin 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (découvert bancaire)	**11 270 393**	6 486 898
Subvention de fonctionnement à recevoir	**13 746 521**	17 319 842
Subvention d'investissement à recevoir	**99 687 569**	110 567 718
Taxe scolaire à recevoir	**337 965**	409 574
Débiteurs	**4 344 850**	4 791 401
Placements et prêts	**4 000**	5 000
	129 391 298	139 580 433
PASSIFS		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	**5 430 000**	3 125 000
Créditeurs et frais courus à payer	**14 636 093**	20 883 434
Subvention d'investissement reportée	**128 064 604**	109 160 295
Revenus perçus d'avance	**2 552 949**	1 327 265
Provision pour avantages sociaux	**5 569 014**	5 373 251
Dettes à long terme à la charge de l'OS	**741 381**	877 545
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	**67 753 595**	79 371 794
Autres passifs	**28 370 058**	24 477 795
	253 117 694	244 596 379
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**(123 726 396)**	(105 015 946)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	**134 671 750**	116 154 487
Stocks de fournitures	**560 255**	522 134
Charges payées d'avance	**411 094**	382 742
	135 643 099	117 059 363
EXCÉDENT ACCUMULÉ	**11 916 703**	12 043 417

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU LAC-SAINT-JEAN
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (ci-après « le Centre de services scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) et les subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux, la provision relative aux offres salariales du gouvernement et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Ultérieurement, soit à chaque date des états financiers le Centre de services scolaire évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements. Si c'est le cas, le Centre de services scolaire évalue si le placement visé a subi

une moins-value durable et vient ainsi réduire, le cas échéant, la valeur comptable du placement au moyen d'une provision pour dévaluation dans ses résultats de l'exercice. La réduction de valeur qui est prise en compte dans les résultats ne peut pas faire l'objet d'une reprise de valeur.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés des services scolaires sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire, en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse une norme environnementale existante;

- L’obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du Centre de services scolaire ou il est probable qu’il en relève;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d’assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L’évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l’incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d’assainissement seront menées le Centre de services scolaire n’actualise pas ces coûts.

Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d’immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d’une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d’une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L’obligation résulte de l’acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l’utilisation normale de l’immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l’obligation juridique jusqu’au moment prévu de l’exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu’elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l’écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l’échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l’estimation initiale ou d’une révision du taux d’actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d’augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l’immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l’immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n’est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L’obligation liée à la mise hors service

de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	20 à 50 ans[1]
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Manuels scolaires	5 ans
Réseaux complexes	20 ans

(1) Une « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

<u>Réduction de valeur</u>

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisé dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles le Centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le Centre de services, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et

qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2025	2024
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	13 746 521	17 319 842
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	0	0
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	0	0
	13 746 521	**17 319 842**

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

4. PLACEMENTS

Placements de portefeuilles	2025	2024
Actions et mises de fonds		
Parts sociales d'une coopérative	4 000	5 000

Total des placements de portefeuille évalués au coût	**4 000**	**5 000**

Échéancier des placements au 30 juin 2025	
2026	1 000
2027	1 000
2028	1 000
2029	1 000
	4 000

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présenté à la page 20 du rapport financier.

6. DÉBITEURS

Le détail des débiteurs est présenté à la page 23 du rapport financier.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier.

Les emprunts temporaires et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 33 576 501$ (28 617 073 $ au 30 juin 2024). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 4,95 % (6,95 % au 30 juin 2024) et est garanti par le MEQ.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

Le détail des créditeurs et frais courus à payer est présenté à la page 31 du rapport financier.

9. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de

se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

11. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	30-06-2025	30-06-2024
	$	$
Prêt à terme de 753 947 $, 4,22 %, remboursable par versements mensuels de 12 566 $, échéant le 7 mai 2030	**741 381**	877 545

Échéancier des dettes à la charge du Centre de services scolaire au 30 juin 2025

2026	150 789 $
2027	150 789 $
2028	150 789 $
2029	150 789 $
2030	138 225 $

12. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

Billets garantis par le MEQ

	30-06-2025	30-06-2024
	$	$
Règles budgétaires		
Billet du Fonds de financement de 3 339 000 $, 3,331 %, remboursable par versements annuels de 134 000 $ et un dernier versement de 123 000 $, échéant le 1er novembre 2043	**2 535 000**	2 669 000
Billet du Fonds de financement de 5 866 000 $, 2,478 %, remboursable par versements annuels de 297 000 $ et un dernier versement de 2 896 000 $, échéant le 1er septembre 2026	**3 193 000**	3 490 000
Billet du Fonds de financement de 11 350 000 $, 2,787 %, remboursable par versements annuels de 546 000 $ et un dernier versement de 6 436 000 $, échéant le 1er septembre 2027	**7 528 000**	8 074 000
Billet du Fonds de financement de 7 200 000 $, remboursé au cours de l'exercice	**0**	4 608 000

Billet du Fonds de financement de 4 996 000 $, 2,63 %, remboursable par versements annuels de 200 000 $ et un dernier versement de 3 196 000 $, échéant le 1er septembre 2026	**3 396 000**	3 596 000
Billet de Financement Québec de 13 250 000 $, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 530 000 $ et un dernier versement de 1 060 000 $, échéant le 1er juin 2034	**5 300 000**	5 830 000
Billet du Fonds de financement de 3 839 000 $, remboursé au cours de l'exercice	**0**	545 000
Billet du Fonds de financement de 10 590 365 $, 2,215 %, remboursable par versements annuels de 423 615 $, échéant le 1er janvier 2046	**8 895 907**	9 319 521
Billet du Fonds de financement de 18 682 000 $, 2,974 %, remboursable par versements annuels de 2 027 000 $ et un dernier versement de 2 466 000 $, échéant le 1er juin 2027	**4 493 000**	6 520 000
Billet du Fonds de financement de 8 773 000 $, 2,267 %, remboursable par versements annuels de 351 000 $ et un dernier versement de 349 000 $, échéant le 1er avril 2045	**7 018 000**	7 369 000
Billet du Fonds de financement de 10 453 585 $, 2,606 %, remboursable par versements annuels de 418 143 $, échéant le 1er décembre 2046	**9 199 155**	9 617 299
Billet du Fonds de financement de 996 694 $, 4,217 %, remboursable par versements annuels de 332 231 $, échéant le 1er octobre 2025	**332 231**	664 463
Billet du Fonds de financement de 1 417 410 $, remboursé au cours de l'exercice	**0**	472 470
Billet du Fonds de financement de 17 027 054 $, 4,553 %, remboursable par versements annuels de 681 082 $, échéant le 1er octobre 2047	**15 664 890**	16 345 972
Autres que règles budgétaires		
Billet du Fonds de financement de 1 016 537 $, 1,467 %, remboursable par versements annuels de 110 552 $, échéant le 30 avril 2030	**526 766**	627 594
	68 081 949	79 748 319
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**(328 354)**	(376 525)
Total	**67 753 595**	79 371 794

Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2025

2026	6 042 379 $
2027	11 745 648 $
2028	9 079 171 $
2029	2 644 716 $
2030	2 646 284 $
2031 et suivantes	35 923 751 $

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments pour lesquelles des informations devront être fournies distinctement. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le Centre de services scolaire s'acquittera de ces obligations lors de la démolition, du retrait ou de la rénovation de ces immobilisations.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025	2024
	Total[1]	**Total**
Solde au début	**23 172 230**	**17 952 188**
Nouvelles obligations de mise hors service	0	0
Obligations réglées[1]	(1 146 332)	(94 347)
Charge de désactualisation	1 090 848	844 097
Révision des estimations	2 620 002	4 470 292
Solde à la fin	**25 736 748**	**23 172 230**

[1] Le passif relatif aux OMHS peut, par exemple, être réglé lors de la réalisation de travaux de mise hors service ou de la vente de l'immobilisation corporelle.

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

Désamiantage		
	2025	**2024**
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,73 %	4,98 %
Période d'actualisation[1]	35 à 50 ans	35 à 50 ans
Taux d'inflation	2,50 %	2,57 %

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer des travaux.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 19 701 015 $ (11 813 257 $ au 30 juin 2024), soit 19 462 026 $ (11 676 001 $ au 30 juin 2024) pour des bâtiments et 238 989 $ (137 255 $ au 30 juin 2024) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au 30 juin 2025, le poste Créditeurs et frais courus à payer inclut un montant de 1 799 494 $ (478 978 $ au 30 juin 2024) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Le détail des flux de trésorerie est présenté à la page 7 du rapport financier.

	2025	2024
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à	2 628 619	2 973 456
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	445 082	609 075

16. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire pour un montant de 24 059 238 $ pour les trois prochains exercices. Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2028 et les montants sont

soumis à des indexations annuelles et ajustements en fonction de différents paramètres. Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 7 936 455 $ en 2025-2026, à 8 019 511 $ en 2026-2027 et à 8 103 272 $ en 2027-2028.

- Le Centre de services scolaire a signé des contrats dont le solde au 30 juin 2025 est de 4 282 855 $ (15 668 879 $ au 30 juin 2024). Ces contrats ont été signés pour divers travaux d'amélioration et de transformation à divers bâtiments dont elle assurera le paiement des coûts. Ces travaux s'échelonneront au cours de l'exercice 2025-2026 et seront financés principalement par l'allocation d'investissement.

- Le Centre de services scolaire est liée par des contrats de service tels que : l'entretien ménager, l'entretien des espaces verts, l'entretien d'asphalte, la lutte antiparasitaire, la collecte de matière résiduelle, l'inspection d'équipements, la téléphonie et l'agence de sécurité. Ces contrats représentent des engagements de 1 491 058 $ (1 063 141 au 30 juin 2024).

- Conformément à certaines clauses de convention collective, le Centre de services scolaire a des obligations de fournir divers services en 2025-2026 pour un montant de 731 793 $ (342 066 $ au 30 juin 2024).

17. ÉVENTUALITÉS

À la date du rapport de l'auditeur, les réclamations en suspens contre le Centre de services scolaire totalisent 1 296 541 $. Pour l'ensemble des réclamations, le montant probable à débourser ne peut excéder 190 000 $. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 190 000 $ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

Le Centre de services scolaire fait également l'objet de deux poursuites conjointe avec certains Centres de services scolaires et une ville dont les montants sont estimés à 20 000 000 $. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers d'évaluer l'issue de ces poursuites ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Incertitude relative à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses utilisées pour établir la probabilité de dénouement d'une situation existante et l'estimation de la valeur à la date des états financiers. Les différentes hypothèses utilisées sont : l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux..

18. APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir.

Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. La dépréciation est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2025.

	2025	2024
Débiteurs[1]		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	2 237 211	1 480 422
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	4 759	619 635
De 61 à 90 jours de la date de facturation	3 444	100 650
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 769 495	1 844 515
Sous-total	4 014 909	4 045 222
Moins la provision pour créances douteuses	(127 989)	(103 950)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	**3 886 920**	**3 941 272**

(1) Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2025	**Moins d'un an**	**De 1 à 3 ans**	**De 4 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Emprunt temporaire	5 430 000	0	0	0	5 430 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source[(1)]	14 069 788	566 305	0	0	14 636 093
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	6 193 168	21 126 398	5 580 013	35 923 751	68 823 330
Provision pour avantages sociaux	5 420 349	0	0	148 665	5 569 014
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	1 136 412				1 136 412

30 juin 2024	**Moins d'un an**	**De 1 à 3 ans**	**De 4 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Emprunt temporaire	3 125 000	0	0	0	3 125 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	20 573 374	310 060	0	0	20 883 434

Dettes à long terme	12 543 914	17 788 027	11 723 887	38 570 036	80 625 864
Provision pour avantages sociaux	5 239 255	0	0	133 996	5 373 251

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier établi. Pour instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 54 300 $ (31 250 $ au 30 juin 2024).

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2024 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2025.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 30 juin 2025

REVENUS	**2025**	2024	Budget
	$	$	$
A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEQ			
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	**119 163 349**	113 588 588	117 883 092
Subvention pour le service de la dette	**2 528 712**	2 817 958	2 200 000
Subvention pour le transport scolaire	**5 427 867**	5 350 250	4 767 120
Subventions de fonctionnement reportées	**252 102**	27 198	-
	127 372 030	121 783 994	124 850 212
B - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement non capitalisables	**290 945**	217 248	962 000
Charge de désactualisation OMHS	**1 090 848**	844 097	-
	1 381 793	1 061 345	962 000
C - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions du gouvernement provincial	**443 486**	308 152	1 682 904
Subventions du gouvernement fédéral	**2 060 016**	1 268 269	2 250 000
	2 503 502	1 576 421	3 932 904
D - TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	**16 036**	19 871	20 000
Taxe scolaire - année courante	**4 679 857**	4 747 769	4 591 102
Taxe scolaire - années antérieures	**66 504**	38 695	25 000
	4 762 397	4 806 335	4 636 102
E - DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	**379 417**	227 189	-
Ententes de scolarité entre organisme scolaire	**96 360**	114 210	93 760
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	**560 693**	268 103	-
Revenus - Cours en formation professionnelle	**1 157 584**	1 263 555	1 366 600
	2 194 054	1 873 057	1 460 360

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 30 juin 2025

REVENUS	**2025**	2024	Budget
	$	$	$
F - VENTES DE BIENS ET SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	**501 379**	589 531	449 145
Surveillance et transport du midi	**292 358**	252 920	235 000
Service de garde	**3 308 052**	3 038 866	3 066 283
Autres activités chargées aux usagers	**1 184 828**	883 508	1 225 132
Autres ventes de biens et services	**1 079 109**	1 158 205	443 799
	6 365 726	5 923 030	5 419 359
G - REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	**445 082**	609 075	550 002
Location d'immeubles ou de biens meubles	**401 363**	450 673	445 000
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	**907 804**	466 434	47 000
Terrains reçus à titre gratuit	**-**	132 100	**-**
Prêts de service	**561 002**	635 392	229 789
Autres revenus	**-**	585	-
	2 315 251	2 294 259	1 271 791
H - AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	**6 555 751**	6 059 689	6 200 000
	153 450 504	145 378 130	148 732 728

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 30 juin 2025

CHARGES	**2025**	2024	Budget
	$	$	$
1 - ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Éducation préscolaire	**5 314 099**	4 686 074	5 270 898
Enseignement primaire	**23 851 503**	22 139 964	23 064 920
Enseignement secondaire général	**19 164 444**	17 160 763	19 474 988
Formation professionnelle	**8 698 449**	7 756 217	10 315 941
Enseignement particulier	**3 101 707**	2 706 022	3 138 333
Formation générale des adultes	**7 937 053**	7 115 439	8 902 921
	68 067 255	61 564 479	70 168 001
2 - ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	**9 774 266**	9 103 034	9 082 261
Moyens d'enseignement	**3 488 784**	3 281 218	2 713 305
Services complémentaires	**15 579 818**	11 558 510	15 786 539
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	**7 354 264**	5 952 164	8 571 222
Animation et développement pédagogique	**3 178 020**	2 651 472	2 843 813
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	**1 169 906**	1 127 599	239 450
Activités sportives, culturelles et sociales	**1 841 892**	1 521 943	583 419
	42 386 950	35 195 940	39 820 009
3 - SERVICES D'APPOINT			
Services alimentaires	**27 582**	34 662	54 328
Transport scolaire	**8 979 463**	8 927 162	9 135 217
Service de garde	**4 680 555**	4 314 146	4 847 859
	13 687 600	13 275 970	14 037 404

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 30 juin 2025

CHARGES	2025	2024	Budget
	$	$	$
4 - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil d'administration et comités	**47 789**	56 434	62 730
Gestion	**5 091 138**	4 898 231	5 650 125
Services corporatifs	**1 006 891**	1 078 424	1 133 356
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	**36 913**	56 026	40 000
	6 182 731	6 089 115	6 886 211
5 - ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	**1 988 104**	2 114 032	2 147 082
Conservation et amortissement des immeubles	**8 544 344**	7 888 652	7 135 799
Entretien ménager	**3 408 017**	3 215 878	3 393 028
Consommation énergétique	**2 499 313**	2 267 488	2 652 329
Location d'immeubles	**115 000**	115 000	120 000
Protection et sécurité	**112 939**	120 471	56 200
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	**614 836**	558 850	550 000
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	**321 711**	67 837	175 000
	17 604 264	16 348 208	16 229 438
6 - ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	**2 641 053**	2 937 812	2 250 000
Projets spéciaux	**648 826**	510 687	69 000
Rétroactivité	**1 409 001**	8 202 955	-
Variation des provisions	**63 724**	55 729	8 800
Prêts de services	**692 520**	527 482	229 789
	5 455 124	12 234 665	2 557 589
7 - CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	**195 763**	843 722	(1)
8 - PERTE (GAIN) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**(2 469)**	-	-
	153 577 218	145 552 099	149 698 651